

L'opposition argumente contre la vente du site St-Louis

L'opposition a voté contre le compromis de vente du site Saint-Louis et a déposé un recours gracieux en annulation de cette délibération auprès de M. le Maire pour de nombreuses raisons :

- information incomplète : les Conseillers municipaux n'ont pas tous été destinataires d'une information suffisante. L'opposition a obtenu de manière trop partielle, tardive et très incomplète des documents demandés plusieurs fois. En Conseil municipal, l'intégralité des annexes du compromis de vente n'a pas été jointe ; la délibération indique que la Commission « Gérer » a été consultée alors qu'il s'agit de la Commission « Dynamiser » où siègent seulement la moitié des Conseillers municipaux.

- impossibilité légale : la commune ne peut pas céder le domaine public qui n'a pas encore été déclassé vers le domaine privé de la Ville. Et le déclassement de toutes les parcelles du Site Saint Louis n'est pas voté.

- contenu du programme non garanti : l'ensemble du programme de construction est susceptible « d'évolutions ». Le pavillon culturel est un « élément optionnel ». Les vues d'architecte montrent un hôtel implanté à proximité de la falaise : or les fragilités de celle-ci et du soussol sont avérées. L'hôtel prévu sur le belvédère sud est situé sur des îlots non constructibles. Sur des carrières même comblées du site, l'inconstructibilité serait posée pour un établissement recevant du public. L'hôtel annoncé verra-t-il le jour ?

- quel sera le coût réel pour les finances publiques ? Le prix de vente, très en-deça du prix d'acquisition de 2008, est aussi très faible par rapport au prix du m² pratiqué à Saintes, aux montants déjà investis (fouilles, comblement des carrières, démolitions...) et à ceux que la Ville va encore devoir investir sur le site (fouilles complémentaires, sécurisation des falaises, ascenseur...). Le bilan coût/avantage s'établit en très nette défaveur de la Ville.

- les modalités de mise en valeur du patrimoine archéologique et la prise en compte des enjeux environnementaux sont mal cernés.

Aussi, nous demandons à M. le Maire de présenter la demande d'annulation de la délibération au Conseil municipal du mois de février 2019.

Les élus de l'opposition